LE RÉVISIONNISME A TRAVERS LE MONDE

France

♦ Le 15 mars 1991, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) casse la décision de suspension pour un an avec privation de la moitié de son traitement prise le 18 juillet 1990 à l'encontre de Bernard Notin par le conseil de discipline de l'Université Jean-Moulin (Lyon II). Le CNESER inflige à l'universitaire un retard d'avancement de deux ans. B. Notin peut donc, en principe, reprendre ses cours. La décision de cassation est prise parce que, selon la version officielle, un témoignage favorable à l'accusé ne lui avait pas été communiqué. En réalité, Michel Cusin, président de l'Université Lyon II (Université Lumière), avait en un premier temps porté un faux témoignage qu'il avait dû ensuite rectifier (voy. R.H.R. n° 2, p. 159-160). B. Notin et son avocat, Me Gilbert Collard, ont introduit un pourvoi auprès du Conseil d'État. B. Notin a réintégré son université dans un emploi subalterne de chargé d'études sur la documentation en sciences économiques. A la rentrée de l'année 1991-1992, il devrait occuper un poste conforme à son statut mais le président Vialle fait pression sur lui pour obtenir son départ.

M. Vialle appuie les actions menées actuellement contre son collègue B. Notin par le D^r Marc Aron, président du Comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), l'Union nationale des étudiants de France indépendante et démocratique (UNEF-ID), le Parti socialiste en la personne du député Jean-Jacques Queyranne et Me Alain Jakubowicz, adjoint délégué au respect des droits de l'homme auprès de Michel Noir, maire de Lyon. Tous font savoir qu'ils n'admettront pas la décision du CNESER. Jacques Marlaud, maître de conférences en information-communication à l'Université Jean-Moulin, s'indigne du « terrorisme intellectuel» dont est victime B. Notin qui, ditil, « ne mérite pas d'être traité comme un chien par ses pairs ».

Serge Klarsfeld subit une avanie. Il avait obtenu du ministère la création d'un poste de professeur d'histoire contemporaine à l'université Lyon III. Il était convaincu que ce poste lui reviendrait. Quatorze postulants se sont manifestés. La commission des spécialistes de l'Université n'a pas même classé le dossier de l'avocat parmi ceux qui vont être soumis au Conseil national des universités (CNU). Cette candidature était appuyée par l'UEJF qui y voyait « une manière de rétablir l'image de marque de Lyon III ». Selon S. Klarsfeld lui-même, sa propre nomination devait aider « Lyon III à retrouver un peu de sérénité et à se dédouaner » : « Je me suis présenté parce que j'ai été sensible à l'appel des historiens de l'Université Jean-Moulin qui voulaient prouver qu'ils n'étaient pas solidaires de leurs collègues négationnistes. » Il se déclarait « l'homme de la situation » et ajoutait: « Si je ne suis pas retenu, je serai déçu pour Lyon, pour Lyon III. » Les pressions en faveur de S. Klarsfeld avaient été considérables, ainsi que les courriers : or, l'usage en matière d'examen de candidature est de s'abstenir de toute intervention. L'échec du « chasseur de nazis » peut s'expliquer par la faiblesse

du bagage universitaire de l'intéressé, par le caractère douteux de ses ouvrages (en particulier, Le Mémorial de la déportation des juifs de France et Vichv-Auschwitz [sic !], sa présentation de certains dossiers historiques), par le manque de scrupules de l'activiste (multipliant les violences envers les personnes et engageant les services d'un sicaire pour une tentative d'assassinat), par le fait qu'il avait jugé « normale » la tentative d'assassinat d'un universitaire lyonnais le 16 septembre 1989 : le professeur Faurisson.

- ♦ Georges Boudarel, ancien communiste, ancien commissaire politique dans un camp de prisonniers de guerre français en Indochine, poursuit ses cours à l'Université Paris VII. Il bénéficie de l'appui de nombreuses personnalités. Pierre Vidal-Naquet s'est porté à sa défense.
- ♦ Le 22 février, Robert Faurisson témoigne en faveur de Brigneau Francois devant Claude Grellier, président de la XVIIe chambre correctionnelle du Tribunal de Paris. F. Brigneau est accusé d'avoir reproduit la « phrase de 60 mots » par laquelle, en 1980, le professeur résumait pour Yvan Levaï, à Radio Europe-1, les conclusions du révisionnisme historique. C. Grellier interrompt le professeur et le fait expulser. Par un jugement prononcé le 22 mars. F. Brigneau est condamné à verser 70 000 F (vov. « XVIIe

chambre: Faurisson expulsé/La Télé manque un scoop », National-Hebdo, 28 février, et « Pauvre "petit juge" Grellier! », Rivarol, 1er mars).

♦ Les 21 et 22 mars, R. Faurisson comparaît devant le même juge pour avoir donné une interview au Choc du Mois (septembre 1990), publication dirigée par Patrice Boizeau. Le directeur de la publication et le professeur sont accusés par le ministère public et par onze associations d'avoir enfreint la récente loi Fabius alias Gayssot. Ils « contestent » des « crimes contre l'humanité » tels que définis par les vainqueurs de 1945 et condamnés à Nuremberg en 1945-1946. Plus spécifiquement, ils contestent que le génocide des juifs et les chambres à gaz hitlériennes aient réellement existé. Le procès se déroule dans des conditions difficiles. Le professeur est insulté et agressé en dehors de la salle d'audience et dans le prétoire même. Ni Grellier, ni les gendarmes ne parviennent à maîtriser les manifestants juifs, qui insultent, frappent et crachent. R. Faurisson met la partie adverse au défi de découvrir une preuve, une seule preuve du génocide et des chambres à gaz dans les 41 volumes des débats et documents du procès de Nuremberg, qu'il a apportés avec lui. Défi non relevé. La presse note le désarroi de l'accusation; les journalistes sont honnêtes, à deux exceptions près : celle de Marie-Françoise Masson, dans La Croix-L'Événement (23 mars, p. 19) et celle, inévitable, de Laurent Greilsamer dans Le Monde (23 mars, p. 10, et 24-25 mars, p. 10).

Le 18 avril, C. Grellier et ses assesseurs, Laporte et M^{me} Marlier, rendent leur jugement : P. Boizeau devra verser 180 000 F et R. Faurisson 250 000 F dont 100 000 F avec sursis. Les condamnés interjettent appel. Le professeur récidive immédiatement par un communiqué à la presse.

Dans le jugement, il est dit que la loi du 13 juillet 1990 « constitue une limite nouvelle à la liberté d'expression et d'opinion », que la « contestation » par M. Faurisson de l'existence du génocide juif et des chambres à gaz hitlériennes est « inscrite dans un discours logique et cohérent » ; mais, surtout, le tribunal prononce : « Des critiques peuvent, à juste titre, être développées concernant l'organisation, la structure et le fonctionnement du Tribunal Militaire International de Nuremberg, tant sur le plan juridique qu'historique ou philosophique ». Sur le procès Faurisson, voy. cidessus, p. 107-133.

♦ Vincent Reynouard, étudiant à l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement atomique (ISMRA) de Caen, continue de publier le bulletin de l'Association normande pour l'éveil du citoyen (ANEC, B.P. 117. 14013 Caen Cedex). Jean-Charles Viénot, directeur de l'ISMRA, s'était vu condamner le 8 novembre 1990 pour excès de pouvoir à l'endroit du jeune étudiant. Il vient de récidiver en refusant de fournir à ce dernier une possibilité d'effectuer le stage en entreprise indispensable à tout étudiant en fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. V. Reynouard tente de trouver un stage par ses propres moyens; il le fait dans circonstances difficiles: convocations de la police judiciaire de Caen (avec iniures et voies de fait), perquisition, assignation devant le tribunal de Caen pour infraction à la loi Fabius dite Gayssot (voy. R.H.R. n° 3, p. 210).

- ♦ Le 18 avril, Alain Guionnet, directeur de Revision, quitte Bois-d'Arcy après trois mois de prison. Il se déclare prêt à continuer la lutte.
- ♦ Le 12 février, Le Monde invite, obliquement, à manifester devant la librairie de Pierre Guillaume à l'enseigne de la Vieille Taupe (12, rue d'Ulm) tous les mardis à 18 h, à l'invitation d'un « comité antinégationniste » de la rue d'Ulm. L'affaire est menée par une zélote du nom d'Hélène Frappat (de la famille de Bruno Frappat, journaliste au Monde, pour lequel les révisionnistes sont des « gangsters de l'histoire » ?). Les violences se succèdent contre
- P. Guillaume, ses amis et sa librairie : coups et blessures. entraves à la liberté du travail. vitre brisée, porte défoncée, diffusion de produits polluants, pneus de voiture systématiquement crevés. La police défend les lieux pendant quelques heures, puis se disperse; aucune arrestation, aucune poursuite judiciaire. Hélène Frappat et ses amis des milices juives mettent en scène l'affaire de la (fausse) « couronne mortuaire » avec la complicité de Me Jouanneau, avocat membre de la LICRA (voy., cidessus, p. 119-122). Patrick Kéchichian, du Monde, rend compte mensongèrement de ces événements dans un article intitulé « Des étudiants silencieux contre "la Vieille Taupe" » (14 février, p. 38). P. Guillaume lance un appel à soutenir sa librairie sur le plan financier. Le 18 avril, il est agressé par les milices juives (trois points de suture et lunettes brisées) devant la XVIIe chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Claude Grellier. Les gendarmes n'interviennent pas, sauf après coup pour affecter le rôle de secouristes empressés.
- ♦ Jean-Marie Le Pen n'exerce pas d'activité révisionniste, et des membres influents du Front national sont même hostiles au révisionnisme, mais il est soupçonné d'hérésie révisionniste. Le 7 mars, le tribunal correctionnel de Nanterre le déclare coupable d'injure pour avoir qualifié le

ministre de la Fonction publique, Michel Durafour. de « Durafourcrématoire » et le condamne à 10 000 F d'amende et à d'autres peines financières. Le 18 mars, la cour d'appel de Versailles. présidée par Pierre Estoup, le condamne à une peine de 1 200 000 F pour l'affaire des chambres à gaz qualifiées de « point de détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale ». Le 19 avril, il comparaît devant la XVIIe chambre, présidée par Claude Grellier, pour avoir dit de l'internationale juive qu'elle fait partie des forces opposées au nationalisme français.

- ♦ Le 8 mars, Me Jean-Louis Pelletier, militant socialiste, défend devant le tribunal de Moulins (Allier) un patron accusé d'avoir loué les services d'un employé de boucherie pour assassiner à coups de tranchoir un délégué CGT. Il explique qu'il est prêt à défendre tout accusé quel qu'il soit ; il aurait même pu défendre Barbie ; mais, précise-t-il, « je n'admettrai jamais de défendre Faurisson qui nie l'existence des chambres à gaz ».
- ♦ Le 7 avril, les Verts sont pris à partie par des organisations juives parce que l'un des leurs, le D^r Jean Brière, ancien communiste, exprime une opinion jugée « révisionniste » sur la guerre du Golfe et met en cause le rôle « belligène » de l'État d'Israël.
- ♦ En avril, la Ligue des droits de l'homme (Me Yves Jouffa) et 28

associations, partis (communiste, socialiste, ...) et syndicats mettent en circulation un dépliant d'information contre les révisionnistes. Intitulé « Le génocide nazi », ce dépliant, tiré à 70 000 exemplaires, est de qualité médiocre, tant par son contenu que par la présentation, la typographie, l'orthographe, surtout si on le compare au dépliant qui l'a manifestement inspiré et auquel on a voulu faire pièce : « Faut-il interdire les révisionnistes ? » (avril 1990).

Les milices juives ont à nouveau frappé le 20 avril à Paris, à la Maison des mines, où allait se tenir une conférence des « Amis de Saint-Loup » (Saint-Loup, de son vrai nom Marc Augier). Le « Groupe d'action juive », muni de battes de baseball et de marteaux, a blessé douze personnes qui, à l'exception d'une seule, étaient âgées : une femme âgée est dans le coma ; un homme âgé souffre d'une fracture du crâne, a le bras droit paralysé et a quasiment perdu l'usage de la parole ; un autre homme âgé souffre également d'une fracture du crâne et vomit. Deux hommes âgés. frappés à terre à coups de pieds (comme l'avait été le professeur Faurisson), ont essavé de se protéger les yeux et ont eu des doigts cassés. Une batte de baseball brisée a été retrouvée sur place. Un responsable de la police a confié que certains de ces assaillants sont connus. Ils

viennent de l'étranger (Francfort, base israélienne ?) en avion et repartent en avion. Lorsque des agresseurs sont interpellés, on les relâche sur intervention indirecte de l'Ambassade d'Israël. Alain Léauthier signe dans Libération un compte rendu intitulé : « Anniversaire d'Hitler/Un commando sioniste s'invite au meeting néo-nazi. Le Groupe d'action juive a empêché, samedi [20 avril] à Paris, l'hommage posthume à l'écrivain Marc Augier ». Le journaliste a assisté aux préparatifs de l'expédition et il a accompagné l'action concertée à force ouverte. Il parle de la « sévère correction » infligée aux vieilles personnes (Libération, 22 avril, p. 28). Le reste de la presse observe le silence. Une intervention auprès du Monde a pour résultat la publication tardive d'une « brève » à côté d'une autre « brève » annonçant « Tennis: Borg battu à Monte-Carlo ». On imagine le hourvari, pire encore que celui du montage de Carpentras, si un groupe néo-nazi avait ainsi attaqué une assemblée juive, fait qui, à notre connaissance, ne s'est jamais produit. A préciser : la réunion

n'avait rien de néo-nazi et la date du 20 avril avait été substituée à celle du 26 avril pour des raisons de convenance personnelle, à la demande de la veuve de Marc Augier, Annie Kriegel dénoncait. le 2 avril 1990, « l'insupportable police juive de la pensée ». Les trois derniers mots sont de trop. Il existe dans notre pays des milices juives qui pratiquent impunément la violence avec l'assentiment du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice, de Madame Fabius-Castro et de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale et initiateur de la loi Fabius, alias Gayssot.

- ♦ Jean-Gilles Malliarakis, responsable de la Librairie française (27, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris VI°), est poursuivi pour n'avoir pas suffisamment caché à la vue de ses clients des exemplaires de notre revue.
- ♦ Dans sa livraison d'avril, le mensuel L'Actualité religieuse dans le monde (163, bd Malesherbes, Paris XVII°) consacre un dossier fallacieux de 20 pages à une « Enquête sur les négateurs des chambres à gaz ».

A L'ÉTRANGER

Allemagne

Deux mille révisionnistes d'Europe et d'Amérique du Nord

devaient se réunir le 23 mars dans une salle du Deutsches

Museum de Munich de 10 h à 22 h pour un « Congrès Leuchter ». Les autorités municipales commencent par interdire la réunion, interdiction plus tard levée par le tribunal administratif. Les responsables du musée annulent alors la location de la salle. Une grande partie des révisionnistes renoncent voyage. Trois cents d'entre eux se groupent sur le terre-plein du musée pour écouter, de 10 h à 13 h, Robert Faurisson, David Irving, Fred Leuchter, Kirk Lyons, Ahmed Rami, Henri Roques, Pedro Varela, Udo Walendy, Mark Weber ainsi que Jürgen Rieger, avocat d'Ernst Zündel (ce dernier est, depuis la veille, à la prison de Munich). En définitive, une réunion qui aurait pu être ignorée de la presse est ainsi devenue une manifestation publique dont toute la presse allemande s'est fait l'écho. Beaucoup de journaux parlent de « congrès néo-nazi ». Certains sont amenés à exposer le résultat du rapport Leuchter sur « Les présumées chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek ». Le second rapport Leuchter, qui est consacré aux présumées chambres à gaz de Dachau, de Mauthausen et de Hartheim est, pour la circonstance, mis en circulation dans sa version allemande.

Heinrich Lummer, député allemand du CDU (parti du chancelier Kohl), envoie à la Frankfurter Allgemeine Zeitung

qui la publie dans sa livraison du 13 février (p. 13), une lettre intitulée par le journal « Vérité historique ». Il n'y conteste pas ce qu'il appelle la « culpabilité allemande » et ne remet pas en question l' « Holocauste » des juifs, mais il ose s'en prendre à Heinz Galinski, le président du Conseil central des juifs et il écrit: « Le moment devrait être venu de pouvoir traiter [le sujet de l' « Holocauste »] de manière objective et scientifique. Tant d'hommes politiques ont ingurgité la vérité par égard pour le président du Conseil central juif. A la longue, personne n'y trouve son compte. »

Le 28 février, l'Allgemeine Jüdische Wochenzeitung (p. 2) rapporte une déclaration d'Helmut Schäfer, membre du FDP (Centre) et secrétaire d'État aux Affaires étrangères, selon lequel, au bout de près de 50 ans, l' « Holocauste » ne devrait plus dominer la politique étrangère allemande au point de la paralyser ; le temps est passé, estimet-il, de la « lune de miel » (Zuckerfreundschaften). Il est à noter que, grâce à la « guerre du Golfe » et à la propagande d'Israël et de la presse des pays coalisés sur le motif des « chambres à gaz » ou des armements livrés par l'Allemagne à l'Irak. Dietrich Genscher a surenchéri dans le sens contraire à celui d'Helmut Schäfer. L'Allemagne s'est déclarée plus coupable que jamais et, contributions financières à l'appui, a pleinement retrouvé le temps de la « lune de miel ». Pourtant sa participation à l'armement de l'Irak a été dérisoire par rapport à celle de pays comme l'URSS ou la France.

Le 30 avril au matin, dans 200 000 foyers allemands de Munich et de sa région ont été distribués des hebdomadaires gratuits de caractère commercial renfermant, sur toute une page, un document intitulé: « L'Allemagne veut enfin la vérité /Auschwitz: où est la vérité? », présenté par l' Association J.G. Burg. Rappelons que J.G. Burg, de son vrai nom Ginzburg, est ce révisionniste de confession mosaïque, célèbre pour avoir écrit des ouvrages où, rappelant sa propre expérience de la guerre et ses visites, après la guerre, d'Auschwitz et de Majdanek en compagnie d'Ilya Ehrenbourg, il concluait qu'il n'avait jamais existé de chambres à gaz homicides dans les camps allemands. Ces mêmes hebdomadaires reproduisent également sur toute une page une longue interview d'Ahmed Rami, responsable à Stockholm de Radio Islam (voy. Suède). Au 8 mai, on ne notait encore aucune réaction hostile, sinon un afflux d'appels auprès du Münchner Anzeiger et du

Trabant Anzeiger pour l'obtention d'exemplaires supplémentaires.

Le révisionniste Friedl Kathagen, 70 ans, est en prison. Udo Walendy continue la publication de ses Historische Tatsachen malgré sa condamnation, confirmée en appel, pour avoir publié une livraison contenant la traduction du premier rapport Leuchter. Ekkehard Franke-Gricksche, de Leonberg, a été condamné à 4 mois de prison avec sursis pour une publication révisionniste dans sa revue Code (Verlag Diagnosen, Untere Burghalde 51, D-7250 Leonberg); ce courageux éditeur mérite un soutien particulier.

Le CCP en Allemagne de la revue révisionniste suisse Eidgenoss, dirigée par Max Wahl (CH-8401 Winterthur), a été saisi.

Hans Christian Pedersen s'est vu retirer l'agrément de sa caisse d'assurances maladie. Etc.

Ernst Zündel a été arrêté à Munich, au domicile de la révisionniste Ingrid Weckert. Incarcéré pendant six jours dans des conditions dégradantes, il a été jugé in absentia, sans même la présence d'un avocat, à une peine de 31 500 DM (10 500 F) ou 210 jours de prison. Il interjette appel. On s'achemine ainsi vers un spectaculaire « procès de Munich ».

Australie

L'avocat John Bennett, président de l'Australian Civil Liberties Union, a obtenu un succès : la plainte déposée par

une association de représentants de la communauté juive contre Your Rights, édition de 1990, a été repoussée. L'édition de 1991 de la revue contient une remarquable synthèse sur la censure en Australie et, en particulier, sur les limites imposées à la liberté d'expression du révisionnisme historique.

Autriche

Le 26 janvier, Herbert Schweiger est condamné à un an de prison pour une brochure contestant l' « Holocauste ».

L'affaire du professeur Gerhard Jagschitz, enseignant de l'Institut d'histoire contemporaine de l'Université de Vienne, prend des proportions intéressantes (voy. R.H.R. n° 3, p. 216-217). Le ministre de la Justice avait chargé ce professeur de prouver l'existence des chambres à gaz afin de répliquer à Gerd Honsik et d'obtenir la condamnation de ce dernier. Constatant que le professeur se révélait incapable de trouver des preuves malgré des années de recherches, le ministère avait pris la décision de passer outre et de déclarer notoire (offenkundig) l'existence des chambres à gaz. Dans une lettre du 10 janvier au président du tribunal avant à juger G. Honsik, G. Jagschitz observe qu'il n'est plus possible d'utiliser l'argument de la notoriété ; il estime que, de l'examen de rapports soumis à des tribunaux nationaux et internationaux, naît un « doute substantiel sur les questions de fond » (substantielle Zweifel an

grundlegenden Fragen). G. Honsik reproduit en première page cette lettre d'importance historique et titre : « Éclatement du tabou des chambres à gaz ! Fin de la "notoriété"! » (Halt, avril). Les députés de gauche autrichiens envisagent le vote d'une loi spéciale contre les révisionnistes (The London Jewish Chronicle, 3 et 8 mars).

Rudolf Scholten, ministre de l'Éducation, est « en fureur » : les écoliers autrichiens reçoivent un poster qui leur explique, sous une forme claire et imagée, que la chambre à gaz de Mauthausen n'est qu'une imposture ; « une sorte de numéro de téléphone de secours est à la disposition des écoliers et de leurs parents : (0 22 2) 531 20 43 26 » (« Téléphone de secours contre radicalisme de droite », Kurier, 8 février).

Un institut de sondage réputé a interrogé les Autrichiens sur « l'extermination des juifs ». La question était : « A votre avis, l'extermination de juifs dans des chambres à gaz durant la domination nationale-socialiste estelle, du point de vue scientifique, totalement, partiellement ou pas du tout prouvée? » Les réponses ont été les suivantes: pour 66 %, totalement; pour 19 %, partiellement; pour 2 %, pas du tout; 12 % ne savent pas et 1 % ne répondent pas. En ce qui concerne les moins de 19 ans, les réponses sont: pour 55 %, totalement; pour 28 %, partiellement; pour 2 %, pas du tout; 15 % ne savent pas. De ce sondage, il ressort qu'un million d'Autri-

chiens doutent que l'extermination de juifs en chambres à gaz soit, du point de vue scientifique, totalement prouvée, tandis que 100 000 Autrichiens ont le courage de dire ouvertement qu'elle n'est pas du tout prouvée. Ce sondage confirme le jugement du professeur Jagschitz: l'existence des chambres à gaz ne peut plus être déclarée notoire.

Belgique

A Bruxelles, Olivier Mathieu a été condamné à une peine de 18 mois de prison ferme et au versement de sommes qu'il n'est pas en mesure d'acquitter, ce qui implique qu'en fait sa peine est de 3 ans et demi de prison. Le tribunal le condamne pour avoir traité un journaliste belge d'agent du Mossad et pour avoir tenu des propos racistes lors d'une conférence intitulée « De Tintin à Degrelle » ; à l'origine, O. Mathieu se voyait surtout reprocher des propos révisionnistes, mais la qualification du délit a été changée quand il a fallu constater que le professeur Faurisson insistait pour venir témoigner à la barre en faveur d'Olivier Mathieu pris lui-même en qualité de révisionniste. La présidente du tribunal. M^{me} S. Hauzeur, a affecté d'ignorer la plus importante des incriminations d'origine au profit de

deux incriminations qui, à elles seules, n'auraient pas justifié une peine d'une telle sévérité. O. Mathieu fait l'objet d'un mandat d'arrêt en Belgique.

A l'invitation du Cercle d'études révisionnistes (CER). R. Faurisson a donné une conférence au Palais des congrès de Bruxelles sur « Le révisionnisme historique ». Il a révélé à son public l'existence de la contreexpertise de Cracovie. La presse a immédiatement répercuté l'information (voy. ci-dessus p. 101-104). Il est à noter que R. Faurisson n'a jamais pu donner en France de conférence publique. Une conférence était prévue à la Mutualité, à Paris, pour le 10 mai 1990. Le 10 mai au matin. la presse révélait l'affaire de Carpentras! (Entre-temps, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le professeur avait dû annuler cette conférence).

Canada

Les enseignants révisionnistes James Keegstra (province d'Alberta) et Malcolm Ross (province du Nouveau Brunswick) continuent d'être en butte à une persécution judiciaire qui dure depuis des années sous la pression d'organisations juives. C'est le cas aussi pour les « criminels de guerre » Imre Finta, d'origine hongroise (voy. Keltie Zubko, « Le Calvaire d'Imre Finta, R.H.R. n° 2, p. 36-45), et Arthur Rudolph, ancien collaborateur de Werner von Braun.

Ernst Zündel attend toujours une décision de la Cour suprême.

Doug Christie est l'avocat impavide de tous ces persécutés, avec l'assistance de Barbara Kulazska. D. Christie est accusé

d'avoir « enflammé le jury » en comparant le sort d'I. Finta à celui du Christ devant Ponce Pilate. Diverses organisations de juristes exigent son exclusion du barreau pour avoir été, dans ses contre-interrogatoires, « offensant, brutal avec les témoins » et pour « avoir harcelé ces témoins ». Il faut rappeler que celui-ci a été le premier avocat au monde qui, avec l'assistance du professeur Faurisson, a osé contre-interroger les « survivants » d'Auschwitz et d'autres camps sur la matérialité des faits. Ceci se passait en 1985 au premier procès Zündel ; au second procès Zündel, en 1988, aucun « survivant » n'est revenu témoigner contre l'accusé.

États-Unis

A Los Angeles, Mel Mermelstein poursuit de sa vindicte l'Institute for Historical Review auquel il réclame 11 millions de dollars pour cruauté mentale et autres motifs identiques. Il dit que sa mère a été gazée à Auschwitz en 1944. L'institut entendait prouver qu'il n'a jamais pu y avoir de gazages homicides dans ce camp. Mais, le 16 janvier, le juge Stephen E. O'Neil, de la « California Superior Court » a pris notification judiciaire (judicial notice) du « fait que des juifs ont été gazés en 1944 au

camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) ». Les possibilités de défense de l'institut en sont gravement compromises.

Fred Leuchter est poursuivi sur l'initiative de groupes juifs pour port abusif du titre d'ingénieur (voy. R.H.R. n° 3, p. 219). Son affaire commerciale s'est effondrée et il n'a plus ni métier ni revenus. Ses deux comparutions devant le tribunal pour l'instruction publique de la plainte ont donné lieu à des manifestations et à des voies de fait. Avec détermination, F. Leuchter

fait face à l'adversité et entend mener son combat sur tous les fronts: à son procès qui aura lieu cet été, devant les médias qui commencent à le rechercher, dans ses investigations scientifiques sur le sujet de l' « Holocauste »; il porte plainte contre les Klarsfeld et ceux qui ont ainsi brisé, d'ores et déjà, sa carrière professionnelle. Il est aidé d'un avocat de talent, Kirk E. Lyons.

Le 5 janvier, à Palo Alto (Californie), Mark Weber a révélé l'existence de photographies aériennes de Treblinka découvertes aux Archives nationales de Washington. Ces photographies réduisent à néant le mythe de Treblinka. Elles feront l'objet d'une étude dans notre prochaine livraison.

L'État d'Illinois rend obligatoire l'enseignement dans les écoles de l'histoire officielle de l' « Holocauste ». Rappelons que c'est à Northwestern University (Illinois) qu'enseigne Arthur R. Butz, qui est la plus haute autorité au monde en matière de révisionnisme historique avec son ouvrage The Hoax of the Twentieth Century(L'Imposture du siècle).

Grande-Bretagne

Le 21 mars, jour où s'est ouvert à Paris le procès de R. Faurisson, la Society for Truth in History (Association pour la vérité en histoire, P.O. Box 117, Welling, Kent, DA16 3DW) a organisé une manifestation devant l'Ambassade de France à Londres avec des pancartes portant, en français : « Faurisson a raison. Chambres à gaz = bidon ».

Japon

Masami Uno a publié en décembre 1990 un livre dont le titre signifie La Contre-attaque d'Hitler. D'après Actualité juive hebdo (7 mars, p. 12) et l'Allgemeine Jüdische Wochenzeitung (14 mars, p. 12), le livre « nie la réalité de l'Holocauste », s'est déjà vendu à 30 000 exemplaires et vient de bénéficier d'une publicité en première page du grand quotidien Asahi Shimboun.; il annoncerait que l'Allemagne et les Arabes sont en train d'anéantir la « conspiration » qui s'est montée autour de la croyance en l' « Holocauste ».

Pologne

Mieczyslaw Trzeciak, professeur de sciences sociales, a été

exclu de l'Université de Radom pour « antisémitisme », entendez révisionnisme. Le 11 avril, à l'issue d'un entretien avec Jean Kahn, Lech Walesa a promis l'instauration en Pologne d'une législation contre le racisme, qui pourtant existe déjà, et une modification de l'enseignement

de l'histoire juive dans les écoles polonaises. Là encore, l'ennemi visé semble être le révisionnisme. Lech Walesa a également promis d'accélérer le déménagement du Carmel d'Auschwitz.

Suède

Le 13 mars, un débat du Parlement a été consacré à Ahmed Rami et à Radio Islam. Le responsable du Parti libéral s'inquiète de ce que le révisionnisme atteint les lycées et les écoles. A. Rami n'en continue pas moins de donner des conférences dans des établissements de l'enseignement secondaire et dans des universités.

L'Université d'Uppsala est en butte à de nombreuses critiques de la part de groupes sionistes suédois et étrangers. Le recteur Axelsson et le professeur Bergman ne s'en laissent pas imposer.

Dans la nuit du 13 au 14 avril, Radio Islam a diffusé une interview, en anglais et en français, du professeur Faurisson, interview qui repasse dès lors systématiquement sur les ondes.

Le 16 avril, A. Rami est entré en prison (Adresse : Prison centrale, Box 14, S-59600 Skänninge) pour une durée de trois mois. Aux 120 prisonniers, aux gardes et aux autorités de la prison, il a distribué 300 exemplaires de ses livres. Tous s'étonnent de ce que la Justice suédoise puisse jeter un homme en prison au motif d'un « manque de respect pour le peuple juif ».

L'influence d'A. Rami s'étend dans le monde arabo-musulman, en Allemagne et aux États-Unis. Calme, déterminé, exceptionnellement efficace, A. Rami s'entend à tirer parti de toutes les situations, pour le plus grand intérêt du révisionnisme.

Monde arabo-musulman

Nos lecteurs nous pardonneront d'être, pour une fois, discrets sur l'expansion du révisionnisme historique dans le monde arabo-musulman et, plus particulièrement, en Afrique du Nord.

Une importante action est en cours, qui nécessite toute discrétion de notre part.